

Introduction

La surveillance de la santé publique¹ occupe une place importante dans chaque collectivité au Canada. Les maladies chroniques ont atteint des proportions épidémiques au pays et elles grugent une part de plus en plus grande du budget de la santé. La surveillance de la santé publique nous aide à définir les problèmes de santé émergents et les domaines à améliorer pour fournir de meilleurs services dans le secteur des soins de santé.

Le Réseau canadien de surveillance sentinelle en soins primaires (RCSSSP) / Canadian Primary Care Sentinel Surveillance Network (CPCSSN) est financé par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) avec l'appui du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) afin de fournir ce précieux service au système de santé publique du Canada.

Veiller à la protection des renseignements personnels sur la santé

Les prestataires de soins de santé primaires participant au RCSSSP respectent la législation relative à la protection de la vie privée applicable, ainsi que l'Énoncé de politique des trois Conseils intitulé *Éthique de la recherche avec des êtres humains*, 2010 (EPTC2).²

- Avant de participer au RCSSSP, le réseau de recherche basée sur la pratique en soins primaires (RRBPSP) potentiel doit faire une demande auprès de son Comité d'éthique de la recherche (CÉR) et obtenir son autorisation. Il incombe au CÉR de déterminer si la demande du RRBPSP satisfait à la législation relative à la protection de la vie privée applicable et à l'EPTC2.
- À la suite de cette approbation de participer au RCSSSP, la première mesure décisive pour protéger les renseignements personnels des patients consiste à s'assurer qu'aucun renseignement permettant d'identifier directement une personne (à savoir la date de naissance, le numéro d'assurance santé) n'est extrait des DMÉ. D'autres mesures sont prises pour retirer toute information (à savoir le nom du médecin ou de membres de la famille) qui pourrait lier les renseignements sur la santé au patient (« anonymisation »). On procède à cette anonymisation avant de télécharger les renseignements rendus anonymes dans la base de données nationale du RCSSSP.
- Les identificateurs indirects (p. ex. la date de naissance, des parties du code postal, etc.) peuvent figurer dans les renseignements rendus anonymes. Même si le risque de réidentification du patient à partir de cette information est faible ou très faible, des étapes additionnelles sont appliquées aux données avant qu'elles ne soient transmises au chercheur approuvé afin d'atténuer ce risque.
- Le RCSSSP s'assure que tous les employés, employés contractuels et chercheurs sont assujettis aux ententes sur la protection des renseignements personnels qui doivent respecter les politiques globales sur la protection et la sécurité des renseignements personnels du RCSSSP. Chaque RRBPSP procède chaque année à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée pour s'assurer que les mesures de sécurité organisationnelles, technologiques et physiques sont suffisantes à chaque étape du transfert d'information sur la santé entre le RRBPSP et l'entrepôt central des données du RCSSSP.
- Les RRBPSP peuvent mener leurs propres activités de recherche ou s'associer à d'autres RRBPSP employant leurs données locales rendues anonymes avec les dossiers de patients

¹ « La surveillance de la santé vise à localiser ou prévoir tout événement relatif à la santé, ou tout facteur déterminant de la santé, grâce à la collecte constante de données, à l'intégration, à l'analyse et à l'interprétation de ces mêmes données en produits relatifs à la surveillance, ainsi qu'à la diffusion des produits relatifs à la surveillance qui en résultent à ceux qui ont besoin de les connaître » (*National Advisory Committee on Public Health, Canada, 2003*)

² En 2001, trois organismes de recherche fédéraux, soit les Instituts de recherche en santé du Canada ([IRSC](#)), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada ([CRSNG](#)) et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada ([CRSH](#)), ont créé conjointement le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche (le GRE ou le Groupe) dans un effort commun de promouvoir l'éthique dans la recherche avec des êtres humains. Cette collaboration a donné lieu à l'*Énoncé de politique des trois Conseils sur l'Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC). Vous pouvez consulter la version actualisée de l'EPTC (EPTC2) en ligne à http://www.pre.ethics.gc.ca/pdf/fra/eptc2/EPTC_2_FINALE_Web.pdf.

* Version 2.6, en vigueur le 18 novembre 2013. Cette publication a été financée par l'Agence de la santé publique du Canada. Les opinions exprimées ici ne représentent pas forcément celles de l'Agence de la santé publique du Canada.

ou d'autres bases de données. Toutefois, ces activités ne feraient pas partie du projet du RCSSSP et les RRBPSP devraient d'abord obtenir l'approbation de leur CÉR respectif.

Pour plus de renseignements sur l'Énoncé de confidentialité du RCSSSP ou pour lire la politique de confidentialité complète du RCSSSP, visitez <http://www.cpcssn.ca/cpcssn/home-f.asp> ou communiquez avec l'agent de la protection des renseignements personnels et d'éthique en matière de recherche à CPCSSNRPEO@cpfc.ca.